

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 58540 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 1/30; B65D 51/30; B65D 51/26; B65D 41/48**
- (43) Date de publication : **30.04.2024**

-
- (21) N° Dépôt : **58540**
- (22) Date de Dépôt : **11.10.2021**
- (30) Données de Priorité : **13.11.2020 DE 102020129998**
- (71) Demandeur(s) : **Gaplast GmbH, Wurmansauerstr. 22 82442 Altenau (DE)**
- (72) Inventeur(s) : **Kneer, Stephan ; Kneer, Roland**
- (74) Mandataire : **TOUNINA CONSULTING**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :21201975.6

(54) Titre : **BOUCHONS POUR UN RÉCIPIENT**

- (57) Abrégé : Bouchon pour récipient, doté d'un couvercle doté d'une paroi périphérique (8) entourant le col du récipient, sur le bord inférieur de laquelle est formée une bague circonférentielle de verrouillage déchirable (9) pour garantir l'originalité du contenu du récipient avec des pattes de blocage (10) orientées vers l'intérieur, qui se trouvent dans le système de fixation de la poignée du bouchon sous une saillie annulaire pointant vers l'extérieur du récipient, et avec une olive (2) dotée d'un bourrelet annulaire circonférentiel externe (12) pour l'engagement par serrage dans l'ouverture du récipient, caractérisé en ce qu'une rainure circulaire concentrique (1) est formée dans le couvercle, laquelle présente une paroi annulaire radialement extérieure (2) et une paroi annulaire radialement intérieure (4) qui sont reliées l'une à l'autre par une paroi de fond (3), la paroi annulaire radialement extérieure (2) forme l'olive et des évidements (11) sont formés directement au-dessus des pattes de blocage (10) qui s'étendent à travers la bague de verrouillage (9) et s'étendent au-delà de la pattes de blocage (10) des deux côtés.

REVENDEICATIONS

1. Bouchon pour un contenant, avec un couvercle avec une paroi périphérique (8) entourant le col du contenant, sur le bord inférieur de laquelle est formée une bague de sécurité (9) périphérique pouvant être
5 déchirée destinée à garantir l'inviolabilité du contenu de contenant avec des épaulements de blocage (10) pointant vers l'intérieur, qui saisissent par le bas une partie faisant saillie annulaire, pointant vers l'extérieur, du contenant dans l'installation de
10 fixation du bouchon, et

avec une olive (2) pourvue d'un bourrelet annulaire (12) s'étendant en périphérie à l'extérieur, destinée à venir en prise par serrage avec l'ouverture de contenant, dans lequel est réalisé dans le couvercle un sillon
15 de renforcement (1) concentrique de forme circulaire, qui a une paroi annulaire radialement extérieure (2) et une paroi annulaire radialement intérieure (4), qui sont reliées l'une à l'autre par une paroi de fond (3),

et dans lequel le sillon de renforcement (1) est
20 formé sur la zone de couvercle de forme circulaire centrale (5) et la zone de couvercle de forme annulaire extérieure (6), dans lequel la paroi annulaire radialement extérieure forme l'olive (2) et la paroi annulaire radialement intérieure (4) est prolongée au-
25 delà de la paroi de fond (3) et forme la paroi périphérique d'un compartiment d'agent déshydratant (7),
caractérisé en ce

que le côté supérieur de la zone de couvercle de forme annulaire (6) est pourvu d'au moins une nervure (19) dépassant vers le haut.

2. Bouchon selon la revendication 1,
5 caractérisé en ce
que la zone d'extrémité inférieure (13) de l'olive (2) est chanfreinée de manière rectiligne.

3. Bouchon selon l'une quelconque des
revendications 1 ou 2,
10 caractérisé en ce
que l'olive présente sur son côté intérieur une surface de paroi rainurée, qui est formée par une pluralité de rainures s'étendant dans le sens longitudinal de l'olive dans la paroi de l'olive.

4. Bouchon selon la revendication 3,
15 caractérisé en ce
que les rainures ont une profondeur sensiblement constante de 10 % à 50 % de l'épaisseur de paroi minimale de l'olive.

5. Bouchon selon l'une quelconque des
20 revendications 3 ou 4,
caractérisé en ce
que les nervures ont une forme de section transversale bombée entre les rainures.

6. Bouchon selon l'une quelconque des
25 revendications 1 à 5,
caractérisé en ce
qu'un serre-flan hélicoïdal (14) est formé sur la paroi de fond (3) du sillon de renforcement (1).